

Ce document a été conçu pour assister les médecins du département d'urgence qui traitent des enfants ayant subi des blessures orthopédiques. Les recommandations qu'il contient ne sont pas extensives et y figurent à titre indicatif uniquement. Ce guide s'applique uniquement aux fractures fermées. Toutes fractures ouvertes ou associées à une atteinte neurovasculaire devraient faire l'objet d'une consultation urgente avec le spécialiste approprié.

Pour obtenir un conseil

Les professionnels de la santé désirant de l'assistance pour la prise en charge d'un enfant ayant subi un traumatisme orthopédique peuvent faire signaler l'orthopédiste de garde du CHU Ste-Justine au **1 (514) 345-4931**.

Les médecins en dehors du CHU Ste-Justine qui veulent référer un enfant ayant une fracture :

- Fracture NON-déplacée et adéquatement immobilisée
 - Faxer la requête de consultation directement à la clinique d'orthopédie au **1 (514) 345-2171** et diriger le patient au 1^{er} bloc 9
- Fracture déplacée et/ou non immobilisée adéquatement
 - Fracture nécessitant potentiellement une réduction ou les fractures instables : Appeler au CCAR afin de parler à l'urgentologue : **1 (514) 345-4992**
 - Envoyer à l'urgence du CHU Ste-Justine avec une requête de consultation et le CD des radiographies
- Inscrire sur la requête de consultation :
 - Âge, Sexe, Os, Localisation, Côté, Type de fracture, Type d'immobilisation, Tentative de réduction

Pour les immobilisations

- se référer au site : <http://www.urgencehsj.ca/protocoles/fractures-attelles-et-platres/> et <http://www.urgencehsj.ca/protocoles/attelles-et-platres-du-membre-inferieur/>

Pour toutes questions

- Adresser vos questions et/ou commentaires concernant ce guide au Dr Mélanie Labrosse : melanie.labrosse.1@gmail.com